

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE  
DU 30 AVRIL 2014**

**L'an deux mille quatorze,**

Le trente avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent RICHARD, Président,

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL, Jean-Yves BENOIST

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT, Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Marie-Laure ABRAHAM

Commune de DAVRON : Valérie PIERRÈS

Commune de FEUCHEROLLES : Luc TAZE-BERNARD

Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU, Jeanne GARNIER

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Sidonie KARM, Armelle MANTRAND, Hervé CAMARD

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN, Patrick PASCAUD

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Camilla BURG

**Procurations :**

Damien GUIBOUT à Valérie PIERRÈS

Patrick LOISEL à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Marie-Laure ABRAHAM

Alain SENNEUR à Hervé CAMARD

Max MANNÉ à Nathalie CAHUZAC

Manuelle WAJSBLAT à Eric MARTIN

**Secrétaire de séance :** Hervé CAMARD

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h15.

A) Approbation du procès verbal de la séance du 17 avril 2014 :

Le procès verbal de la séance du 17 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

B) Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiés à la Présidente :

N°08 : Contrats d'assurance pour la Communauté de Communes Gally Mauldre avec la société AXA France IARD SA du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2014 pour :

Le véhicule du portage de repas (flotte automobile) pour un montant 432,71 € TTC

Le bâtiment accueillant le centre de loisirs maternel de Saint-Nom-la-Bretèche (dommages aux biens) pour un montant de 475,66 € TTC

L'ensemble des agents et les élus de la communauté de communes (responsabilité civile) pour un montant de 7912,77 € TTC

L'ensemble des agents et des élus de la communauté de communes (protection juridique) pour un montant de 984,74 € TTC

N°09 : Contrat relatif à la vente de gaz pour le centre de loisirs de Maule avec GDF SUEZ sur un prix fixé au MWh de 46 € HT et un montant d'abonnement mensuel à 14,48 € HT pendant toute la durée du contrat allant du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2016.

N°10 : Convention de médecine préventive consentie pour une durée de 3 ans avec le CIG qui fixe pour 2014 à 62 € le montant de la visite médicale des agents de la communauté et le coût de la demi-heure consacrée aux actions en milieu du travail.

C) Notes de synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE** les délibérations suivantes :

**N° 2014-04/17 : Élection du 6<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre**

Le Président désigne Mmes Valérie PIERRÈS et Marie-Laure ABRAHAM comme assesseurs et procède à l'appel des candidatures. Se portent candidats Laurent THIRIAU et Olivier RAVENEL.

Après avoir procédé à l'élection, au scrutin secret et à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 29
- Bulletins blancs ou nuls 2
- Suffrages exprimés 27

Ont obtenu :

- M. Laurent THIRIAU 11 voix
- M. Olivier RAVENEL 16 voix

Olivier RAVENEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre et a été installé immédiatement.

**N° 2014-04/18 : Création des commissions communautaires et élection de leurs membres**

**DECIDE** la création de sept (7) commissions communautaires permanentes.

**FIXE** le nombre de membres pour chacune d'elle à treize (13),

**ELIT** en leur sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres ci-après :

1<sup>ère</sup> commission communautaire en charge du développement économique

Sont élus :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Katrin VARILLON

Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD / Armelle MANTRAND  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Axel FAIVRE / Gilles STUDNIA

2<sup>ème</sup> commission communautaire en charge de la communication

Sont élus

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL  
Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI  
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC  
Commune de CRESPIERES : Marie-Laure ABRAHAM  
Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT  
Commune de FEUCHEROLLES : Katrin VARILLON  
Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD / Sidonie KARM  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Muriel DEGAVRE / Camilla BURG

3<sup>ème</sup> commission communautaire en charge de l'aménagement de l'espace communautaire, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ainsi que du logement

Sont élus

Commune d'ANDELU : Jean-Yves BENOIST  
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL  
Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT  
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN  
Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT  
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL  
Commune d'HERBEVILLE : Jeanne GARNIER  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Hervé CAMARD / Armelle MANTRAND  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Camilla BURG / Axel FAIVRE

4<sup>ème</sup> commission communautaire en charge des équipements culturels et sportifs et des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Sont élus :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL  
Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI  
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC  
Commune de CRESPIERES : Marie-Laure ABRAHAM  
Commune de DAVRON : Valérie PIERRÈS  
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL  
Commune d'HERBEVILLE : Jeanne GARNIER  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC  
Commune de MAULE : Sidonie KARM / Alain SENNEUR  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Muriel DEGAVRE / Camilla BURG

5<sup>ème</sup> commission communautaire en charge des transports et des déplacements et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Sont élus :

Commune d'ANDELU : Jean-Yves BENOIST  
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL  
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC  
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN  
Commune de DAVRON : Valérie PIERRÈS  
Commune de FEUCHEROLLES : Katrin VARILLON  
Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD / Hervé CAMARD  
Commune de MONTAINVILLE : Patrick PASCAUD  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA / Manuelle WAJSBLAT

6<sup>ème</sup> commission communautaire en charge de la petite enfance et des actions en faveur des personnes âgées

Sont élus :

Commune d'ANDELU : Jean-Yves BENOIST  
Commune de BAZEMONT : Martine DELORENZI  
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC  
Commune de CRESPIERES : Marie-Laure ABRAHAM  
Commune de DAVRON : Valérie PIERRÈS  
Commune de FEUCHEROLLES : Luc TAZE-BERNARD  
Commune d'HERBEVILLE : Jeanne GARNIER  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Sidonie KARM / Alain SENNEUR  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Muriel DEGAVRE / Manuelle WAJSBLAT

7<sup>ème</sup> commission communautaire en charge des finances et des affaires générales

Sont élus

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL  
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL  
Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT  
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN  
Commune de DAVRON : Valérie PIERRÈS  
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL  
Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD / Hervé CAMARD  
Commune de MONTAINVILLE : Patrick PASCAUD  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA / Axel FAIVRE

Vote à l'unanimité

**N° 2014-04/19 : Modification des statuts de la communauté de communes – Changement de siège social**

**APPROUVE** la modification des statuts constitutifs de la communauté de communes visant à pour transférer le siège de la communauté en Mairie de Maule au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**PRECISE** que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues aux articles L 5211-16 à L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/20 : Désignation des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**ELIT** les membres de la CLECT ainsi qu'il suit :

Pour la commune d'ANDELU	: Olivier RAVENEL
Pour la commune de BAZEMONT	: Jean-Bernard HETZEL
Pour la commune de CHAVENAY	: Denis FLAMANT
Pour la commune de CRESPIERES	: Adriano BALLARIN
Pour la commune de DAVRON	: Valérie PIERRÈS
Pour la commune de FEUCHEROLLES	: Étienne de POMMERY
Pour la commune d'HERBEVILLE	: Laurent THIRIAU
Pour la commune de MAREIL-SUR-MAULDRE	: Max MANNÉ
Pour la commune de MAULE	: Laurent RICHARD
Pour la commune de MONTAINVILLE	: Patrick PASCAUD
Pour la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Gilles STUDNIA

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/21 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**ELIT** les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

<b>Membres de la C.A.O</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>Adriano BALLARIN</i>	<i>Olivier RAVENEL</i>
<i>Damien GUIBOUT</i>	<i>Jean-Bernard HETZEL</i>
<i>Patrick LOISEL</i>	<i>Denis FLAMANT</i>
<i>Max MANNÉ</i>	<i>Laurent THIRIAU</i>
<i>Axel FAIVRE</i>	<i>Patrick PASCAUD</i>

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/22 : Désignation des membres de la commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

**PROPOSE** les commissaires titulaires et suppléants ainsi qu'il suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean-Pierre THEVENON	Michèle BOUGNOTEAU
Jean-Bernard HETZEL	Martine DELORENZI
Denis FLAMANT	M. BRUNEL
Raymond METZGER	Adriano BALLARIN
Jean-Claude VAURES	Josiane de SAINT PAUL
Patrick LOISEL	Etienne de POMMERY
Claude PLESSIS	Laurent THIRIAU
Jacqueline SCARPETTA	Michel GROH
Michel DUFAYS	Mme VIEUGUE
Eric MARTIN	Sébastien LEFRANCOIS
Gilles STUDNIA	Karel KURZWEIL
Olivier RAVENEL	Jean-Yves BENOIST
Philippe NIVARD	Christian BEZANGER
Marie-Laure ABRAHAM	Cécile MAILHOS
Mathieu RAMBAUD	Valérie PIERRÈS
Katrin VARILLON	Luc TAZE BERNARD
François DELALANDE	Jeanne GARNIER
Jean-Louis ROCHE	M. JAUME
Mme TONDELLIER	Philippe DELOULAY
Patrick PASCAUD	Sophie MALLEDAN
Axel FAIVRE	Elisabeth CHAPPEY

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/23 : Adhésion au Comité d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel intercommunal**

**DESIGNE** Laurent RICHARD, membre de l'organe délibérant, en qualité de correspondant au CNAS.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/24 : Élection des délégués communautaires au sein du SITS pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont et Maule**

**ELIT** pour représenter la Communauté de Communes au SITS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Pour la commune d'Andelu</b>	
<i>Pas de délégué</i>	<i>Pas de délégué</i>
<i>Pas de délégué</i>	<i>Pas de délégué</i>
<b>Pour la commune de Bazemont</b>	
<i>Pas de délégué</i>	<i>Pas de délégué</i>
<i>Pas de délégué</i>	<i>Pas de délégué</i>

<b>Pour la commune de Maule</b>	
<i>Alain SENNEUR</i>	<i>Thomas LECOT</i>
<i>Véronique DESSERRE</i>	<i>Serge REDON</i>

Précise que les communes d'Andelu et de Bazemont ont délibéré pour solliciter leur retrait de ce syndicat.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-04/25 : Élection des délégués communautaires au sein du SIÉED pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Herbeville, Montainville, Maule, et Davron

ELIT pour représenter la Communauté de Communes au SIEED :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Pour la commune d'Andelu</b>	
<i>Gilles MINELLA</i>	<i>Olivier RAVENEL</i>
<b>Pour la commune de Bazemont</b>	
<i>Jean-Bernard HETZEL</i>	<i>Maurice HUBERT</i>
<b>Pour la commune de Crespières</b>	
<i>Christian BEZARD</i>	<i>Didier LE SAUX</i>
<b>Pour la commune de Herbeville</b>	
<i>Laurent THIRIAU</i>	<i>Vincent GAY</i>
<b>Pour la commune de Montainville</b>	
<i>Sébastien LEFRANCOIS</i>	<i>Olivier DURAN</i>
<b>Pour la commune de Maule</b>	
<i>Hervé CAMARD</i>	<i>Jean-Christophe SEGUIER</i>
<b>Pour la commune de Davron</b>	
<i>Eric CUENOT</i>	<i>Marc SIMMONEAUX</i>

Vote à l'unanimité.

N° 2014-04/26 : Élection des délégués communautaires au sein du SIVOM de la région de Maule pour le compte des communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Montainville et Maule

ELIT pour représenter la Communauté de Communes au SIVOM :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Pour la commune d'Andelu</b>	
<i>Lucie BLAIZE</i>	<i>Olivier RAVENEL</i>
<i>Claire COCHERY</i>	<i>Jean-Yves BENOIST</i>
<b>Pour la commune de Bazemont</b>	
<i>Martine DELORENZI</i>	<i>Peggy SERVAIS MOUSTY</i>
<i>Anne Lise BONNET</i>	<i>Thierry NIGON</i>
<b>Pour la commune de Herbeville</b>	
<i>Jeanne GARNIER</i>	<i>Ghislaine LEMASSON</i>
<i>Isabelle LE DEAN</i>	<i>Lydie VILLIERS</i>
<b>Pour la commune de Mareil-sur-Mauldre</b>	
<i>Jacqueline SCARPETTA</i>	<i>Frédérique ESCANDE</i>
<i>Karine GONCALVES</i>	<i>Estelle POTTIER</i>
<b>Pour la commune de Montainville</b>	
<i>Sophie MALLEDAN</i>	<i>Claire MERCKLING</i>
<i>Stéphane DEBRAS</i>	<i>Delphine DINANE</i>
<b>Pour la commune de Maule</b>	
<i>Alain SENNEUR</i>	<i>Laurent RICHARD</i>
<i>Véronique DESSERRE</i>	<i>Hervé CAMARD</i>
<b>Pour la commune de Crespières</b>	
<i>Adriano BALLARIN</i>	<i>Marie-Laure ABRAHAM</i>
<i>Cécile MAILHOS</i>	<i>Agnès TABARY</i>

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/27 : Élection des délégués communautaires au sein du SMAERG pour le compte des communes de Crespières, Chavenay, Davron, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche**

**ELIT pour représenter la Communauté de Communes au SMAERG :**

Titulaires	Suppléants
<b>Pour la commune de Crespières</b>	
<i>Délégué non désigné par la commune</i>	<i>Délégué non désigné par la commune</i>
<i>Délégué non désigné par la commune</i>	<i>Délégué non désigné par la commune</i>
<b>Pour la commune de Chavenay</b>	
<i>Denis FLAMANT</i>	<i>Etienne de SEREVILLE</i>
<i>Jean-Pierre BAZIRE</i>	<i>Siegfried JAHN</i>
<b>Pour la commune de Davron</b>	
<i>Maurice PERRAULT</i>	<i>Evelyne PETIT</i>
<i>Gontran de VILLELE</i>	<i>Thierry CORBEL</i>
<b>Pour la commune de Feucherolles</b>	
<i>Martine BRASSEUR</i>	<i>Maurice DAUVOIS</i>
<b>Pour la commune de Saint-Nom-la-Bretèche</b>	
<i>Bertrand CHANZY</i>	<i>Gérard PARFAIT</i>

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/28 : Élection des délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mauldre Aval pour le compte des communes de Bazemont, Mareil s/Mauldre, Herbeville, Montainville et Maule ELIT pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mauldre Aval :**

Titulaires	Suppléants
<b>Pour la commune de Bazemont</b>	
<i>Jacques GASCOIN</i>	<i>Xavier HARLAY</i>
<i>Thierry NIGON</i>	<i>Bertrand CAFFIN</i>
<b>Pour la commune de Mareil sur Mauldre</b>	
<i>Claudie FILLON</i>	<i>Jacqueline SCARPETTA</i>
<i>Frédérique ESCANDE</i>	<i>Nathalie CAHUZAC</i>
<b>Pour la commune de Herbeville</b>	
<i>Patrice RODA</i>	<i>Vincent GAY</i>

<i>Isabelle LE DEAN</i>	<i>Jeanne GARNIER</i>
<b>Pour la commune de Montainville</b>	
<i>Patrick PASCAUD</i>	<i>Eric MARTIN</i>
<i>Jean-Luc BOT</i>	<i>(à compléter)</i>
<b>Pour la commune de Maule</b>	
<i>Jean-Christophe SEGUIER</i>	<i>Hervé CAMARD</i>
<i>Philippe CHOLET</i>	<i>Caroline QUINET</i>

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/29 : Élection des délégués communautaires au sein du SIDOMPE pour le compte des communes de Mareil-sur-Mauldre, Chavenay, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche**

ELIT pour représenter la Communauté de Communes au SIDOMPE :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Pour la commune de Mareil-sur-Mauldre</b>	
<i>Joffrey BEUVELET</i>	<i>Michel GROH</i>
<b>Pour la commune de Chavenay</b>	
<i>Michaela ACKERMANN</i>	<i>Anne-Sophie SEBILLOTTE</i>
<b>Pour la commune de Feucherolles</b>	
<i>Michel DELAMAIRE</i>	<i>Maurice DAUVOIS</i>
<b>Pour la commune de Saint-Nom-la-Bretèche</b>	
<i>Pierre VEZY</i>	<i>Gérard PARFAIT</i>

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/30 : Désignation des délégués de la commune à l'Association du Plateau de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)**

**DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants de la communauté pour siéger à l'APPVPA ainsi qu'il suit :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>suppléants</b>
Andelu	Olivier RAVENEL	Jean-Yves BENOIST
Bazemont	Bertrand CAFFIN	Martine DELORENZI
Chavenay	Cécile GERMAINE	Philippe NIVARD
Crespières	Adriano BALLARIN	Christian BEZARD
Davron	Valérie PIERRÈS	Florence BERCHICHE
Feucherolles	Katrin VARILLON	Margaret de FRAITEUR
Herbeville	Jeanne GARNIER	Laurent THIRIAU
Mareil s/Mauldre	Max MANNÉ	Claudie FILLON
Montainville	Stéphane DEBRAS	Jorys CHAPOTOT
Maule	Armelle MANTRAND	Laurent RICHARD
Saint-Nom-la-Bretèche	Pierre VEZY	Jean-Marie CHAZAL

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/31 : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Communautaire annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/32 : Fixation des indemnités de fonction du Président et des 6 Vice-présidents**

**FIXE** à 63.92 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (1015) le montant mensuel brut attribué au Président.

**FIXE** à 21.18 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (1015) le montant mensuel brut attribué à chacun des six vice-présidents.

**DIT** que les montants de ces indemnités suivront automatiquement l'évolution de l'indice 1015 précité et seront, sauf délibération ultérieure, valables pendant toute la durée du mandat communautaire. L'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire est récapitulé dans le tableau annexé à la présente délibération.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/33 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 au budget 2014.**

**DECIDE** d'affecter au compte 1068, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de **46 897,50 €** destinée à la couverture du déficit d'investissement.

**INDIQUE** que le surplus soit **169 821,88 €** sera inscrit au Budget Primitif à la section de fonctionnement au compte 002.

Vote à l'unanimité.

**N° 2013-04/34 : Vote du budget primitif – Exercice 2014**

**ADOpte** selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif de la communauté de communes pour l'exercice 2014, pour les montants ci-après :

**Section de fonctionnement :**

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Proposé BP 2014
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	169 821,88 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	305 523,12 €
73	Impôts et taxes	4 660 315,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 622 671,00 €
77	Produits exceptionnels	23 900,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 782 231,00 €</b>

**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Proposé BP 2014
011	Charges à caractère général	2 379 074,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	929 460,00 €
014	Atténuations de produits	2 947 111,00 €
023	Virement à la section d'investissement	101 077,50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 074,00 €
65	Autres charges de gestion courante	396 134,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>6 782 231,00 €</b>
--------------	-----------------------

**Section d'investissement :**

**Recettes**

Chapitre	Libellé	Proposé BP 2014
021	Virement de la section de fonctionnement	101 077,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 074,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 897,50 €
13	Subventions d'investissement	68 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>245 049,00 €</b>

**Dépenses**

Chapitre	Libellé	Proposé BP 2014
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 359,42 €
20	Immobilisations incorporelles	42 110,00 €
204	Subventions d'équipement versées	31 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	124 241,50 €
REPORTS		14 538,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>245 049,00 €</b>

Vote à 24 voix pour et 5 abstentions (M BALLARIN, M LOISEL représenté par M BALLARIN, Mme ABRAHAM, Mme VARILLON représentée par Mme ABRAHAM, M MARTIN).

**N° 2014-04/35 : Vote du taux de CFE et du produit de fiscalité additionnelle Exercice 2014**

**FIXE** pour 2014 :

- le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à **20,26 %**
- le produit attendu de fiscalité additionnelle à **400 000,00 €**

**PRECISE** que le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2014 correspondant au taux moyen pondéré de l'exercice 2012 de l'ensemble des 11 communes.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/36 : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Exercice 2014**

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ainsi qu'il suit pour l'exercice 2014 :

<b>Commune</b>	<b>Taux 2014</b>
Andelu	10.73%
Bazemont	7.98%
Chavenay	7.00%
Crespières	6.89%
Davron	7.25%
Feucherolles	4.91%
Herbeville	7.55%
Mareil sur Mauldre	7.65%
Maule	10.05%
Montainville	8.55%
Saint-Nom-la-Bretèche	5.61%

**PRECISE** que la partie des sommes perçues correspondant aux produits attendus par le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) lui sera reversée conformément à la convention prévue à cet effet.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/37 : Montant de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets commerciaux et artisanaux sur la commune de Chavenay pour l'exercice 2014**

**FIXE** le montant de la redevance spéciale pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets commerciaux et artisanaux pour l'exercice 2014 selon le tableau joint en annexe.

**AUTORISE** la Présidente aux fins d'ordonner et lever lesdits montants auprès des entreprises ci-dessous.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/38 : Répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2014**

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2014, les subventions intercommunales pour un montant total de **79 234 €** selon la répartition ci-après :

Libellé des Associations	Subventions 2013	Propositions 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
ADMR	36 716,00€	30 234,00€	29		
MLC CLSH SNLB	21 000,00 €	21 000,00€	29		
MLC Compensation poste Direction à hauteur de 50%	20 000,00 €	20 000,00€	29		
Eco garde	2000,00 €	2000,00€	29		
Provision	0,00€	6 000,00€	29		
<b>TOTAL</b>	<b>79 716,00€</b>	<b>79 234,00 €</b>			

DIT que les crédits correspondants sont imputés au budget primitif 2014 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/39 : Compte administratif et compte de gestion 2013 du cinéma intercommunal « les 2 scènes »**

**PREND ACTE** du compte de gestion 2013 du budget du cinéma, dressé par le Trésorier Municipal.

**ARRETE** les résultats définitifs présentés ci-dessous, et adopte le compte administratif 2013.

**Résultats du compte de gestion 2013 (états II-1 et II-2) :**

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes Nettes	232 524,17	36 061,59	268 585,76
Dépenses nettes	230 146,79	18 776,01	248 922,80
Résultat de l'exercice : - Excédent - Déficit	2 377,38	17 285,58	19 662,96
Résultat antérieur : - Excédent - Déficit			
<b>Excédent Global</b> <b>Déficit Global</b>	<b>2 377,38</b>	<b>17 285,58</b>	<b>19 662,96</b>

**Résultats par chapitre du compte administratif 2013 :**

*Section de fonctionnement – dépenses :*

Chapitre budgétaire	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013
011 Charges à caractère général	102 007,81	
012 Charges de personnel	107 616,94	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 522,04	
65 Autres charges de gestion courante	-	
<b>TOTAL</b>	<b>230 146,79</b>	

*Section de fonctionnement – recettes :*

Chapitre budgétaire	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013
013 Atténuations de charges	122,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 700,77	
70 Ventes de produits	156 700,53	
74 Subventions d'exploitation	65 000,00	
75 Autres produits de gestion courante	0,87	
<b>TOTAL</b>	<b>232 524,17</b>	

*Section d'investissement - dépenses :*

Chapitre budgétaire	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 700,77	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-	-
21 Immobilisations corporelles	8 075,24	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 776,01</b>	-

*Section d'investissement - recettes :*

Chapitre budgétaire	Réalisé 2013	Reste à réaliser au 31/12/2013
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 522,04	-
13 Subventions d'investissement	15 539,55	-
<b>TOTAL</b>	<b>36 061,59</b>	-

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/40 : Affectation des résultats 2013 du cinéma intercommunal « les 2 scènes » - Exercice 2014**

**PREND ACTE** des résultats du budget du cinéma 2013 suivants :

- a/ Excédent de fonctionnement 2013 : 2 377,38 €
- b/ Excédent d'investissement 2013 : 17 285,58 €
- d/ Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) : 0,00 €

**DECIDE** de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget du cinéma 2013 suivante :

Report en fonctionnement au chapitre 002 : 2 377,38 €

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/41 : Budget Primitif du cinéma intercommunal « Les 2 Scènes » – Exercice 2014**

**ADOPTÉ** par chapitre, selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif du cinéma intercommunal « Les 2 Scènes » pour l'exercice 2014, pour les montants ci-après

**Section d'exploitation :**

**Recettes :**

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
002	Résultat d'exploitation reporté	2 377,38 €	29		
70	Vente de produits	157 300,00 €	29		
74	Subventions d'exploitation	72 000,00 €	29		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 255,00 €	29		
<b>Total général des recettes d'exploitation</b>		<b>243 932,38 €</b>			

**Dépenses :**

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
011	Charges à caractère général	108 942,38 €	29		
012	Charges de personnel	114 260,00 €	29		
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	29		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 725,00 €	29		
<b>Total général des dépenses d'exploitation</b>		<b>243 932,38 €</b>			

**Section d'investissement :**

**Recettes :**

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
001	Résultat d'investissement reporté	17 285,58 €	29		
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €	29		

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 725,00 €	29		
<b>Total général des recettes d'investissement</b>		<b>48 010,58 €</b>			

**Dépenses :**

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
16	Emprunts et dettes assimilées	2 520,00 €	29		
21	Immobilisations corporelles	33 235,58 €	29		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 255,00 €	29		
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>		<b>48 010,58 €</b>			

**N° 2014-04/42 : Versement d'une subvention au profit de la régie communautaire du cinéma intercommunal « les 2 scènes » pour l'exercice 2014**

**DECIDE** de verser une subvention de 67 000 € au bénéfice du budget de la Régie communautaire du cinéma intercommunal « Les 2 Scènes » pour l'année 2014.

**DIT** que les crédits correspondants sont imputés à l'article 657364 du budget 2014 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Vote à l'unanimité.

La séance prend fin à 21h00

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 07 mai 2014

Affiché le 9 mai 2014

Le Président,

Laurent RICHARD

